

Le résultat des élections législatives françaises ouvre une phase d'incertitude politique



Pierre BLANCHET
Responsable Investment
Intelligence, Amundi Institute



Vincent MORTIER
Directeur des
investissements Groupe

L'éclatement du vote des électeurs en forces politiques irréconciliables ne donnant aucune majorité absolue ouvre une séquence politique inédite sous la V^e République. Les marchés financiers ne semblent pas inquiets à court terme, mais l'absence de cap politique clair pourrait avoir des conséquences à moyen long terme.

Les résultats du deuxième tour des élections législatives sont sans appel pour « Ensemble ! » le mouvement qui soutient Emmanuel Macron. Le parti présidentiel n'obtient en effet que 245 sièges à l'Assemblée Nationale, perdant ainsi la majorité absolue qu'elle détenait jusqu'alors (en incluant ses dissidents). Il faudra trouver 44 députés supplémentaires pour atteindre la barre des 289 nécessaires. Ce ne sera pas facile. Cette situation inédite sous la V^e République ouvre la voie à une phase politique complexe et incertaine.

En effet, ce second tour dont le taux de participation a été historiquement faible (46 %), a donné 131 sièges à la coalition de gauche Nupes qui a fait campagne contre le précédent quinquennat d'Emmanuel Macron et son programme pour les 5 prochaines années. Même si au sein de ce groupe hétéroclite, composé de l'extrême gauche, des écologistes et des socialistes, certains députés peuvent à terme rejoindre le mouvement présidentiel, c'est peu probable qu'ils se rallient en masse à court terme. Il n'est d'ailleurs pas certain que ce mouvement constitué dans le but de ces élections législatives devienne un groupe parlementaire en tant que tel. La deuxième grosse surprise a été le score important du Rassemblement National (RN) qui avec 89 sièges se trouve en position de force pour devenir un élément clef de l'opposition. Le groupe Les Républicains-UDI en perte de vitesse depuis 2017 se retrouve paradoxalement en position d'arbitre avec ses 64 élus. Il est majoritaire au Sénat et constitue donc le seul allié potentiel pour « Ensemble ». Néanmoins, ses dirigeants ont exprimé leur souhait de rester dans l'opposition.

Les prochaines semaines vont être cruciales. Mercredi 29 juin seront nommés les 22 membres du bureau de l'AN et le 30 juin les 8 commissions permanentes dont la stratégie Commission des Finances. Celle-ci dispose d'un champ d'action très large et a vocation à traiter les aspects fiscaux et financiers de la législation. Elle dispose de prérogatives particulières en matière de contrôle budgétaire et apprécie la recevabilité financière des amendements. La tradition depuis le quinquennat de Nicolas Sarkozy est que la Commission des finances soit présidée par un responsable de l'opposition. Première conséquence, si c'est le groupe RN qui est le premier parti d'opposition, il devrait demander cette fonction créant ainsi une forte opposition aux choix budgétaires du gouvernement. Enfin, le 5 juillet, le premier ministre choisi par le Président fera sa déclaration de politique générale à l'issue de laquelle, il est de tradition également qu'un vote de confiance soit demandé aux parlementaires. À ce stade, il paraît difficile d'engager la responsabilité d'un gouvernement quel qu'il soit dans une assemblée sans majorité claire. Ce sera d'ailleurs la même situation pour toutes les lois significatives que le gouvernement chercherait à faire passer.

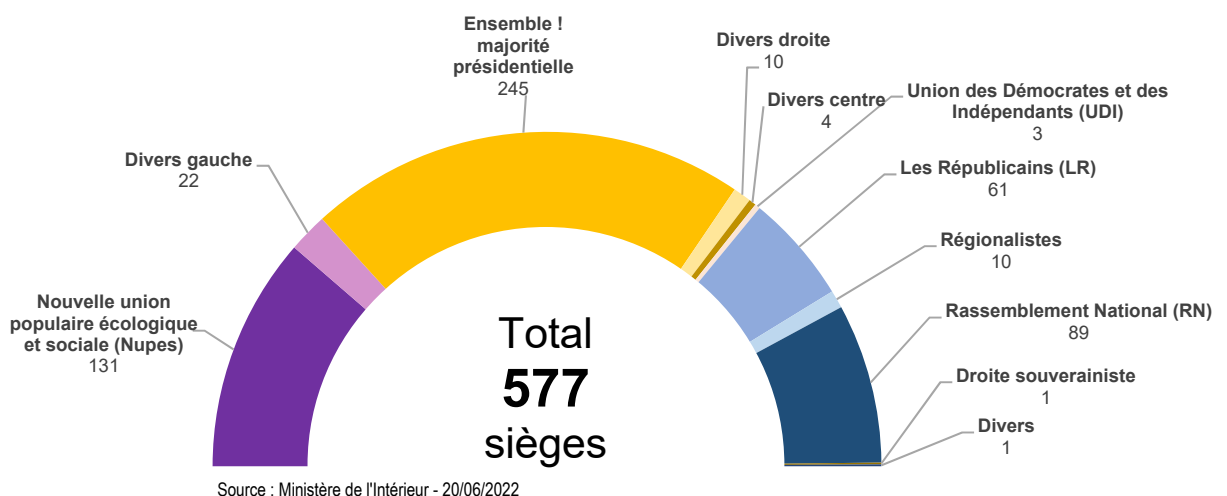
La réaction des marchés a été globalement limitée. Les indices actions ainsi que les taux d'intérêt de l'OAT (Obligation du Trésor français) ont faiblement bougé sur cette nouvelle, signe que les marchés ne se préoccupent pas outre mesure de cette situation. De plus une nouvelle phase de relance budgétaire et de la consommation pourrait être annoncée rapidement. Ceci favorisera la demande intérieure et donc les actions. Si les marchés ne sont pas inquiets à court terme, un blocage politique éventuel et surtout l'absence de réformes d'envergure à long

terme, pourraient peser sur la trajectoire de finances publiques et donc sur la soutenabilité de la dette française dans un contexte de hausse des taux et de resserrement des conditions financières.

Quelles conséquences pour le climat social français ? Le résultat de dimanche illustre la polarisation du paysage politique et de la société française, mais aussi le rejet d'une politique perçue comme éloignée des préoccupations des Français. Les partis s'accordent sur la priorité à donner au pouvoir d'achat mais divergent substantiellement sur les solutions à apporter. Il n'est donc pas évident qu'une loi visant un objectif partagé trouve une base politique suffisante dans la configuration actuelle du parlement. La transition écologique, également priorité collective semble plus difficile à réaliser. La Nupes elle-même est divisée sur l'avenir du nucléaire. Quant à la réforme des retraites il est très probable qu'elle sera repoussée afin d'éviter une crispation de l'opinion. On ne peut donc exclure que la solution si aucune majorité ne se dégageait soit de rappeler les électeurs aux urnes...

Si le contexte politique paraît inextricable à court terme, **il est important de souligner que les institutions et la stabilité de l'État ne sont pas remises en cause par ce suffrage inédit.** En effet, le Président de la République dispose de prérogatives très larges sur les sujets régaliens (sécurité, affaires étrangères, nominations) et une partie de l'action publique peut être décidée par décret. L'action de la France sur la scène internationale en particulier ne devrait pas être perturbée. Néanmoins, les solutions techniques comme l'usage de l'article 49.3 ou des ordonnances ne permettront pas une politique ambitieuse et risquent de faire prendre du retard à la France déjà en perte de vitesse dans de nombreux domaines économiques. Espérons que le temps de la stupeur passera rapidement et que les responsables politiques sauront trouver une issue à ce qui ressemble déjà à une crise politique historique.

Les forces en présence de la nouvelle Assemblée



AMUNDI INVESTMENT INSIGHTS UNIT

L'Investment Insights Unit, qui fait partie de l'Institut Amundi, s'appuie sur l'expertise de son Directeur des investissements et sur les compétences d'Amundi en matière de placements afin de fournir des analyses et des outils concrets adaptés aux besoins des investisseurs. Alors que les investisseurs sont aujourd'hui exposés à de nombreuses sources d'informations, nous aspirons à devenir le partenaire privilégié de nos clients et à les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées en leur apportant des informations régulières, claires, opportunes, intéressantes et pertinentes.

Découvrez Amundi Investment Insights sur www.amundi.com



Définition

- **OAT (Obligation assimilable du Trésor)** : Apparues en 1985, les obligations assimilables du Trésor (OAT) sont la version moderne des traditionnels emprunts d'Etat. Elles sont émises avec une valeur nominale de 1 euro pour les particuliers. Chaque nouvelle émission présente les mêmes caractéristiques que celles de l'emprunt antérieur (taux, nominal, échéance, ...), seul le prix diffère. Les nouvelles obligations sont alors assimilées à l'émission précédente. Il existe des OAT à taux fixe et à taux variable.

Informations importantes

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information. Il ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'une offre d'achat, ni une recommandation d'un titre ou de tout autre produit ou service. Les titres, produits ou services référencés peuvent ne pas être enregistrés pour la vente auprès de l'autorité compétente de votre juridiction et peuvent ne pas être réglementés ou supervisés par une autorité gouvernementale ou similaire de votre juridiction. Toutes les informations contenues dans ce document sont réservées à un usage interne et ne doivent pas être reproduites ou diffusées sous quelque forme que ce soit, ni ne doivent constituer la base ou un élément quelconque d'un instrument, produit ou indice financier. En outre, rien dans ce document n'est destiné à fournir des conseils fiscaux, juridiques ou d'investissement. Sauf indication contraire, toutes les informations figurant dans le présent document proviennent d'Amundi Asset Management S.A.S. et datent du **21 juin 2022**. La diversification ne constitue ni une garantie de profit ni une protection contre toute perte éventuelle. Ce document est fourni « tel quel » et l'utilisateur de ces informations assume l'entière responsabilité liée à l'utilisation qu'il fait de ces informations. Les données historiques et les analyses ne doivent pas être considérées comme une indication ou une garantie concernant toute analyse, prévision ou prédiction de performance future. Les opinions exprimées sur les tendances du marché et de l'économie sont celles des auteurs et pas nécessairement celles d'Amundi Asset Management S.A.S., et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment en fonction de la situation du marché ou d'autres conditions. Par ailleurs, rien ne garantit que les pays, marchés ou secteurs réaliseront la performance prévue. Ces opinions ne sauraient être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de titre ou une incitation à la négociation d'un quelconque produit Amundi. Tout investissement comporte des risques, notamment de marché, politiques, de liquidité et de change. De plus, Amundi ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, accessoire, punitif, consécutif (y compris, sans limitation, la perte de bénéfices) ou de tout autre dommage résultant de son utilisation.

Date de première utilisation : **21 juin 2022**.

Document émis par Amundi Asset Management, société par actions simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 € - Société de gestion de portefeuille réglementée par l'AMF sous le numéro GP04000036 - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com.

Rédacteurs en chef

Pascal BLANQUÉ

Président, Amundi Institute

Vincent MORTIER

Directeur des investissements Groupe